

voient d'importantes possibilités au Mexique. Le Mexique est fermement déterminé à améliorer son environnement, et cela constituera un débouché majeur pour les industries canadiennes spécialisées dans les techniques de dépollution et autres techniques environnementales.

Les biens manufacturés - par exemple le matériel de bureau, les biens destinés au marché immobilier et autres biens de production - seront de plus en plus en demande au Mexique, au fur et à mesure que ce pays développera son économie. Ainsi, le secteur mexicain de l'automobile devrait croître beaucoup plus rapidement que ceux des États-Unis et du Canada, déjà parvenus à maturité, ce qui ouvrira de nouvelles possibilités d'exportation et d'investissement aux sociétés canadiennes de l'automobile. Ces débouchés leur étaient pratiquement fermés avant que le Mexique n'accepte, dans le cadre de l'ALENA, d'éliminer son décret sur l'automobile.

Il ne s'agit là que d'une liste très partielle. Les Canadiens peuvent être à la hauteur de la concurrence dans le monde entier, et cela inclut le Mexique. Sur le marché mexicain en pleine expansion, l'ALENA nous donne un avantage par rapport aux pays qui n'en sont pas signataires. Nous devons saisir cet avantage.

La prospérité, objectif général

Le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à une fin. Cette fin, c'est la prospérité - celle qu'engendre une économie capable de procurer aux Canadiens la richesse nécessaire au maintien des programmes sociaux qu'ils exigent et auxquels ils s'attendent, au financement de l'éducation publique et à la création d'emplois hautement rémunérés. En d'autres termes, la possibilité d'améliorer constamment notre niveau et notre qualité de vie.

Nous négocions actuellement des accords additionnels en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Le Canada a préconisé d'importantes améliorations dans ces domaines pendant les négociations initiales, et nous sommes résolus à travailler avec nos partenaires de l'ALENA pour favoriser en l'occurrence la plus grande collaboration possible. Nous devons veiller toutefois à ce que ces accords soient bien rédigés. Ils doivent fonctionner. C'est pour cette raison même que nous allons continuer de nous opposer à l'utilisation de sanctions commerciales pour assurer le respect des obligations qui seront éventuellement contractées. Nous allons insister plutôt sur des mécanismes propres à favoriser la coopération et la certitude, et non la confrontation et l'incertitude.

Certains honorables députés de l'opposition prétendent que le gouvernement perd son pouvoir de négociation en faisant adopter